Soupçons de violences de la part d'une enseignante

CHER. Convoquée en justice après des dénonciations d'écoliers. PAGE 4

JUSTICE

Policiers blessés par des pétards : deux « gilets jaunes » jugés à Bourges PAGE 5

leberry.fr

LE BERRY RÉPUBLICAIN

CentreFrance

VENDREDI 3 MARS 2023 - 1,30 €

Le taureau Poète vient d'un élevage du Cher. PHOTO : THIERRY LINDAUER

Poète, champion de France des charolais

BERRICHON. Poète, taureau d'un élevage de Saint-Jeanvrin, dans le Cher, a été sacré hier au Salon de l'agriculture.

ÉLEVAGE. Ce prix prestigieux récompense le travail de deux familles d'éleveurs, Bonnichon et Lemasson. PAGE 6

KARATÉ

Bourges accueille les championnats de France ce week-end

PAGE 24

BOURGES

Comment le Théâtre Saint-Bonnet attire les stars du piano

PAGE 11

DUN-SUR-AURON

La maison de santé louée après le départ du médecin

PAGE 20

Cher : des vies en covoiturage

INFLATION. Avec la flambée du prix du carburant et l'essor des préoccupations environnementales, nombre d'automobilistes du Cher (re)découvrent l'intérêt de partager les trajets en voiture pour aller au travail.

AUTOSOLISME. Malgré le plan gouvernemental visant à atteindre trois millions de covoitureurs quotidiens d'ici 2027, la grande majorité des déplacements automobiles entre domicile et travail se font sans passager.

INFORMEL. Si le potentiel de covoiturage est réel et que se développent des formes auto-organisées ou informelles de trajets en commun, ces pratiques restent marginales dans le Cher.

PHOTO PIERRICK DELOBELLE

PAGES 2 ET 3

PROPOS D'UN JOUR

ION, conseiller ministériel. *Ils ne sont pas fous, ces Roumains, qui viennent de se doter d'un conseiller ministériel impartial, discret, taillable et corvéable à merci, de surcroît quasiment bénévole. Puisque celui qui répond au doux nom de ION, produit de l'intelligence artificielle, est désormais chargé, selon le Premier ministre Nicolae Ciuca, de décrypter, sur les réseaux sociaux, « en temps réel des propositions et des souhaits des Roumains » avec lesquels ce robot numérique peut interagir. Qu'en penserait Cédric Villani qui, interrogé sur ce qu'était l'IA, répondait : « Ce n'est pas de l'intelligence » plutôt de « la statistique » ?*

B 0336 1,30
Cher
ISSN 0988-8357
3/03/23

LE FAIT DU JOUR

L'usage partagé de la

MOBILITÉS

Trajets courts : le timide éveil du covoiturage

La flambée des prix du carburant conjuguée à l'essor des préoccupations environnementales ont renforcé l'intérêt pour les usages partagés de la voiture, notamment pour se rendre au travail. Mais si le potentiel de covoiturage est réel et que se développent des formes auto-organisées ou informelles de trajets en commun pour les mobilités du quotidien à côté de plateformes ayant gagné en simplicité, les pratiques restent marginales dans le Cher.

SANDRA ET FANNY. Covoitureuses entre Bourges et Sancerre. PHOTO PIERRICK DELOBELLE

Valérie Mazerolle

On les a retrouvées sur un parking de la route de La Charité, à Saint-Germain-du-Puy. 8 heures, un ciel blanc et une bise de février qui mord et file. Sandra Babin et Fanny Caucheteux. Toutes les deux sont Berruyères. Toutes les deux travaillent à l'hôpital de Sancerre. La première comme directrice des soins, la deuxième comme assistante qualité. Ce parking, c'est le lieu du rendez-vous le matin, le lieu où l'on se quitte le soir. Depuis octobre dernier, elles covoiturent, quand bien même les horaires ne coïncident pas toujours exactement.

« Il peut arriver que Fanny finisse à 17 h 15 et moi à 18 h 30. Elle me dit : "ce n'est pas grave, je m'occupe" », sourit Sandra, qui confie trouver avec le partage du trajet davantage qu'une piste d'économies, par ailleurs bien réelles. « Le temps du trajet du matin sert à parler du week-end, de la famille, de la vie, quoi. Le retour, c'est un moment de décompression. Quand on arrive chez nous, on est mieux. L'envie de covoiturer, au départ, était plutôt liée à des raisons écologiques. Et à la peur de la fatigue. Mais c'est tellement plus. C'est du lien ». Ce mot, « lien », d'autres qu'elle l'ont avancé.

« L'argument économique, souvent un déclencheur »

Comme Marie, de Graçay, qui covoiture chaque jour depuis novembre avec sa cousine Annabelle, de Reuilly, pour aller à Châteauroux. « La première motivation, c'était le prix de l'essence. 90 km aller/retour chaque jour... Je faisais un plein par semaine. Maintenant, non seulement j'économise, mais c'est plus agréable. Et puis c'est ma cousine, on est proches. Le temps passe plus vite. Je n'arrive pas de la même manière chez moi ».

Florence et Élise, deux habitantes de Saint-Martin-d'Auxigny partageant le même bureau à Bourges, ne disent pas autre chose : « Au départ, il y avait des raisons écologiques. Et l'aspect financier n'était pas négligeable. Mais les atouts du covoiturage vont au-delà. Le lundi matin, ça donne un coup de pêche, ça motive. Partager la voiture, ça rompt l'isolement ».

Ces témoignages rappellent les mots de Jean-Baptiste Ray, directeur études, développement et stratégie de l'entreprise solidaire d'utilité sociale Ecov. Dans un entretien paru en 2020 (*), celui-ci montrait la pluralité des motivations et leur évolution dans le temps. « L'argument économique est souvent un déclencheur dans le passage à l'acte mais ensuite, le sentiment d'appartenance à une communauté et la conscience de participer à la construction d'un nouveau service de mobilité qu'ils considèrent "solidaire et écologique" prennent le relais dans les motivations évoquées ».

Le covoiturage comme remède aux tourments de l'époque. Au prix du carburant qui s'envole. Aux émissions de carbone (la voiture représente 16 % des émissions de gaz à effet de serre en France). À la solitude. Nombre de témoignages font de cette pratique une réponse à une conjugaison de maux, une solution à des situations subies. Mais une solution difficilement applicable à tous ceux qui souhaitent covoiturer... Celles et ceux qui ont partagé avec nous « leur » covoiturage sur des trajets courts, ceux du quotidien, l'ont précisé : ça marche « parce qu'on s'entend bien », « parce qu'on a les

L'autosolisme règne encore largement

AU QUOTIDIEN. L'usage individuel de la voiture progresse. PHOTO P. DELOBELLE

Après un premier plan covoiturage en 2019, le gouvernement entend donner un coup d'accélérateur à cette pratique avec son plan national covoiturage du quotidien. Si les premiers résultats sont « encourageants », l'autosolisme domine encore.

Les ministres Christophe Béchu (Transition écologique et Cohésion des territoires) et Clément Beaune (Transports) ont dévoilé fin 2022 le deuxième Plan national de covoiturage visant à atteindre trois millions de covoitureurs quotidiens d'ici à 2027. Parmi les annonces de ce plan visant à changer durablement les habitudes de mobilité des Français : prime de 100 euros (reversée par les plateformes référencées) pour les conducteurs qui se lancent dans le covoiturage courte et longue distance, aide financière de l'État aux collectivités proposant des incitations financières aux covoitureurs, soutien aux investissements pour l'aménagement d'infrastructures.

Avec 783.721 trajets en janvier 2023, le covoiturage au quotidien a connu, selon l'Observatoire national du covoiturage, un mois record. Une tendance dans laquelle le Ministère de la Transition écologique voit « un premier bilan prometteur » : « En un an, le nombre de trajets en covoiturage courte distance a été multiplié par quatre. Près de 20.000 conducteurs se sont déjà engagés dans l'obtention de la prime de 100 euros pour les nouveaux conducteurs ». S'il estime l'accélération de janvier « encourageante », l'opérateur Karos relativise : « Ce mode de déplacement via les applications spécialisées ne dépasse pas les 40.000 trajets par jour, à comparer aux millions de déplacements quotidiens en voiture ou dans les transports en commun ».

« L'autosolisme est, et reste un phénomène bien ancré au quotidien dans les pratiques de mobilité des Français », est-il également constaté dans le Baromètre de l'autosolisme publié par Vinci Autoroutes début février. « Malgré un contexte de forte inflation et de tensions sur le prix des carburants, le taux d'autosolisme moyen constaté [à l'automne 2022] a atteint 84,7 %, soit une hausse de 2,5 % par rapport à l'automne précédent (82,6 %) ». ■

voiture se développe

LE FAIT DU JOUR

mêmes horaires ou presque », « parce qu'il n'y a pas les enfants à aller chercher » ou « pas de grosses courses à faire ». Ça marche parce qu'il y a coïncidence, donc. Mais la coïncidence heureuse n'est pas la règle.

À Alligny-Cosne, dans la Nièvre, Catherine Rubillot, qui rejoint chaque jour la centrale de Belleville-sur-Loire, est en quête d'une personne avec laquelle covoiturer. Malgré son inscription, il y a un an, sur la plateforme BlaBlaCar Daily dédiée aux trajets courts, jusqu'ici, ça ne matche pas. « Avec le prix du carburant, on a envie de trouver des solutions. Mais pour moi, c'est très difficile. Je dois partir à 6 h 15 pour être à l'heure. Si je trouve quelqu'un à prendre en covoiturage, je touche 1,80 euro. Mais s'il faut faire des détours, avec le risque de ne pas pouvoir arriver à l'heure ou de devoir partir encore plus tôt, je suis perdante ». Un récit qui montre la difficulté à covoiturer dans les espaces ruraux peu denses.

Derrière ces mots, c'est bien la question de la manière dont on pense les mobilités, et notamment les plus durables, dans les espaces ruraux qui est posée. Vice-président PS de la Région en charge des Transports, Philippe Fournié le reconnaît : « Le sujet est complexe ». « La Région travaille avec les acteurs des transports publics pour rendre les déplacements plus simples, pratiques, accessibles. Le calculateur d'itinéraires du dispositif JV Malin intègre le covoiturage en prenant en compte les propositions de trois applications. La Région accompagne les intercommunalités dans l'aide à la définition et à la mise en place d'aires », souligne l'élu, qui évoque d'autres axes explorés sur les questions de mobilité en milieu rural : développement des voitures en autopartage, montée en puissance du transport à la demande à l'usage, aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique sur ces territoires, conseil en mobilité, mais aussi développement de l'offre ferroviaire ».

La motivation, c'était le prix de l'essence. Maintenant j'économise, mais c'est aussi bien plus agréable.

Marie

La volonté d'explorer des voies pour promouvoir de nouvelles mobilités, durables, est là. En témoigne le début des travaux, en mars, pour une nouvelle aire de covoiturage Porte de Nevers à Bourges sous l'impulsion de l'agglomération. Cette volonté, c'est un des piliers du plan national déployé début 2023 avec aides aux covoitureurs via les plateformes et aux collectivités pour qu'elles développent des infrastructures.

Si l'« autosolisme » règne encore largement, BlaBlaCarDaily en mesure déjà les effets. « Depuis janvier, le nombre d'inscriptions a doublé dans le Cher, et a quadruplé dans le pays. Mais si le bonus attire, ce sont bien les économies (1.000 à 2.000 euros par an pour un covoitureur régulier) qui font garder les habitudes », assure un porte-parole, qui décline les trajets les plus demandés du Cher : Issoudun/Bourges, Saint-Florent-sur-Cher/Bourges et Saint-Amand-Montrond/Bourges. Cette fréquentation qui frémit, Vinci autoroutes, qui gère les aires de covoiturage situées aux sorties d'autoroute de Bourges et Vierzon, la repère également. « Il y a une dynamique de progression. D'après les observations, le taux de fréquentation est d'au moins 80 % ».

Dans le Cher, sous l'effet de préoccupations économiques et écologiques notamment, le covoiturage commence à se déployer, quand bien même des obstacles restent à lever. Sandra et Fanny comptent bien, pour leur part, donner l'exemple. Dans les mois à venir, une troisième personne devrait d'ailleurs les rejoindre. Un lien de plus... ■

(*) Entretien avec E. Pigalle, JB Ray, Université Gustave-Eiffel, « Flux », 2020.

Les cinq infos à connaître pour covoiturer

Le covoiturage n'est pas un service de transport public de personnes. Les passagers et le conducteur sont des particuliers qui n'exercent pas leur activité dans un cadre professionnel, mais utilisent en commun un véhicule automobile privé. Ceci implique quelques connaissances.

1 Doit-on avoir une assurance spécifique pour covoiturer ? Non. Les passagers sont protégés par la garantie de responsabilité civile obligatoire comprise dans le contrat d'assurance auto. Ainsi, le véhicule est couvert pour tous les dégâts corporels et matériels des personnes transportées en cas de sinistre. En revanche, si vous êtes amenés à céder le volant, vérifiez que cela soit pris en charge par votre contrat. Sachez également que certaines plateformes de covoiturage proposent des compléments d'assurance (exemple : le remboursement de la franchise en cas de prêt du volant).

2 Faut-il des clauses spécifiques en fonction du type de trajet en covoiturage ? Si vous faites du covoiturage pour vous rendre au travail, vérifiez que le contrat d'assurance de votre véhicule garantisse bien les trajets domicile-travail.

3 Dans le cas d'une annulation, peut-on prétendre à un dédommagement ? Tout dépend si vous êtes passé par une plateforme ou non. Dans le cas où le covoiturage se fait sans intermédiaire, il n'y a aucun recours légal pour obtenir une compensation. En revanche, via une plateforme, sous certaines conditions, il est possible d'avoir jusqu'à un paiement complet à titre de dédommagement, que vous soyez conducteur ou passager.

4 Avant de covoiturer, quelles précautions prendre en tant que passager ? Vérifiez la validité du permis de conduire du conducteur, que le véhicule soit bien assuré en regardant la vignette d'assurance auto (papillon vert) collée sur le pare-brise et qu'il soit bien en règle en demandant la présentation du certificat d'immatriculation (carte grise).

5 Que faire si vous deviez prendre le volant ? Il est nécessaire que le contrat d'assurance du conducteur ne comporte pas une clause « conducteur exclusif » car, dans ce cas, seul ce dernier est pleinement assuré. S'il ne peut pas vous en apporter la preuve, abstenez-vous de prendre le volant. ■

Stéphanie Merzet

RÈGLES. À savoir avant de monter à bord. BRUNEL